

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-JUSTINE-DE-NEWTON

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton, tenue le 12 février 2019, à 20h00, à l'Hôtel de ville, située au 2627, rue Principale, à Sainte-Justine-de-Newton. Sont présents, sous la présidence de Monsieur le maire Denis Ranger, les membres du conseil suivants : Denis Pouliot, Danic Thauvette, Shawn Campbell et Patricia Domingos, tous formant quorum. Les conseillers Éric Dufresne et Maryse Lanthier étant absents. Le directeur général et secrétaire-trésorier et l'adjoint au directeur général et secrétaire-trésorier, chargé du greffe, sont également présents.

19-02-01 **Adoption de l'ordre du jour.**

Monsieur le Maire fait lecture de l'ordre du jour. Il est proposé par Patricia Domingos et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

19-02-02 **Approbation des procès verbaux des séances du 14 et du 15 janvier 2019**

CONSIDÉRANT que copies des procès-verbaux de la séance extraordinaire du 14 janvier 2019 et de la séance ordinaire du 15 janvier 2019, ont été remises à chaque membre du Conseil au moins 72 heures avant la présente séance et que tous les conseillers présents déclarent les avoir lus, une dispense de lecture est accordée.

Il est proposé par le conseiller Denis Pouliot et résolu à l'unanimité des conseillers que les procès verbaux susmentionnés soient approuvés tel que présentés.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT.

Je soussigné, certifie par les présentes que la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton a les fonds nécessaires au paiement des dépenses décrites ci-dessous pour le mois de janvier 2019 et approuvées par le conseil municipal.

Directeur général et secrétaire-trésorier

19-02-03 **Approbation des comptes payés et à payer.**

Il est proposé par le conseiller Denis Pouliot et résolu à trois voix contre une, le conseiller Danic Thauvette votant contre, d'approuver et de payer les comptes fournisseurs et la paye des employés selon la liste 2019-02-12.

Points d'information générale.

Le directeur général et secrétaire-trésorier explique aux membres du Conseil et à l'assistance les points d'information reçue au courant du mois de janvier 2019.

19-02-04 **Appui financier au Gala Méritas 2018-2019.**

Il est proposé par le conseiller Shawn Campbell et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder un appui financier de 50.00\$ pour le Gala Méritas 2018-2019 de l'école secondaire Soulanges.

19-02-05 **Approbation du contrat de travail de l'inspectrice en urbanisme et en environnement.**

Il est proposé par la conseillère Patricia Domingos et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuvé le contrat de travail de l'inspectrice en urbanisme et en environnement tel que présenté avec les corrections apportées par la direction générale.

19-02-06 **Adoption du règlement 327-3 portant sur l'éthique et la déontologie des employés municipaux**

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-JUSTINE-DE-NEWTON

RÈGLEMENT NUMÉRO 327-3

=====

RÈGLEMENT PORTANT SUR LA MODIFICATION DU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE POUR LES EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-JUSTINE-DE-NEWTON.

=====

ATTENDU QUE la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, sanctionnée le 2 décembre 2010, crée l'obligation pour toutes les municipalités locales d'adopter un code d'éthique et de déontologie qui énonce les principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des employés de celle-ci ;

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton a adopté les règlements 327, 327-1 et 327-2 conformément à la Loi ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Justine-de-Newton doit apporter une modification audit règlement suite à la légalisation du cannabis ;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 18 de ladite Loi, l'adoption du Code d'éthique et de déontologie est prise par un règlement ;

ATTENDU QU'un avis de motion et un projet de règlement ont été présentés lors de la séance du 15 janvier 2019 par le conseiller Shawn Campbell ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Denis Pouliot et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le présent projet de règlement soit adopté et qu'il soit statué par ce projet de règlement comme suit :

Article 1 Préambule

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

Article 2 Objet

Le présent règlement a pour objet d'adopter un code d'éthique et de déontologie pour les employés de la Municipalité, lequel, notamment, énonce les valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des employés.

Article 3 Code d'éthique et de déontologie des employés

Le Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Sainte-Justine-de-Newton, joint en annexe A est adopté.

Article 4 Règles d'après mandat

Il est interdit au directeur général et secrétaire-trésorier et au directeur général et secrétaire-trésorier adjoint d'occuper un poste d'administrateur ou de dirigeant d'une personne morale, un emploi ou tout autre fonction de telle sorte que lui-même ou toute personne en tire un avantage indu de ses fonctions antérieures à titre d'employé de la municipalité.

Article 5 Prise de connaissance du Code d'éthique et de déontologie

Un exemplaire du Code d'éthique et de déontologie est remis à chaque employé de la Municipalité. L'employé doit attester en avoir reçu copie et pris connaissance dans un délai de dix (10) jours suivant sa réception.

Le maire reçoit l'attestation du directeur général et secrétaire-trésorier.

Une copie de l'attestation est versée au dossier de l'employé.

Article 6 Abrogation

Le présent règlement abroge et remplace tout règlement, résolution, politique ou directive portant sur un sujet visé par le Code.

Article 7 Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur après l'accomplissement des formalités édictées par la Loi.

Maire

Directeur général et secrétaire-trésorier

Achat de 3 habits de pompier.

Ce point a été ajourné pour discussions et il sera à l'ordre du jour d'une prochaine séance.

19-02-07

Renouvellement de l'entente de service avec la Croix-Rouge.

Il est proposé par le conseiller Shawn Campbell et résolu à l'unanimité des conseillers de renouveler l'entente de services entre la Croix-Rouge et la Municipalité, pour une période de trois ans, et de verser la somme de 170\$ à la Croix-Rouge à même les sommes prévues au budget 2019.

19-02-08 **Approbation de la quote-part 2018 de la MRC pour l'entretien des cours d'eau.**

Il est proposé par la conseillère Patricia Domingos et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver la quote-part de la MRC de Vaudreuil-Soulanges concernant les travaux réalisés pour l'entretien et le nettoyage des cours d'eau sur le territoire de la Municipalité pour l'année 2018, pour un montant de 6,621.71 \$ taxes incluses.

19-02-09 **Approbation de la soumission pour la fourniture d'équipements informatiques.**

Il est proposé par la conseillère Patricia Domingos et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver la soumission de la firme SUPER MICRO pour la fourniture d'équipements informatiques destinés à renouveler et améliorer les équipements informatiques de l'administration, au coût de 5,914.14 \$ taxes incluses.

19-02-10 **Approbation de la soumission pour la fourniture de bacs de 360 litres.**

Il est proposé par le conseiller Danic Thauvette et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver la soumission de la firme USD GLOBAL pour la fourniture de 27 bacs d'ordures de 360 litres afin d'approvisionner le stock de bacs destinés à la réparation, au remplacement ou à la fourniture de bacs additionnels aux citoyens, pour un montant de 3,570.03 \$ taxes incluses.

19-02-11 **Taux pour le remboursement des frais de déplacement.**

Il est proposé par la conseillère Patricia Domingos et résolu à l'unanimité des conseillers de fixer le taux pour le remboursement des frais de déplacement de l'administration municipale à 0,55 \$ par kilomètre parcouru.

19-02-12 **Appui à la MRC de Vaudreuil-Soulanges concernant la facturation des services de la Sûreté du Québec**

CONSIDÉRANT la mise en place d'un comité de révision par le gouvernement du Québec en ce qui concerne le mode de contribution payable par les municipalités locales pour la tarification des services de la Sûreté du Québec ;

CONSIDÉRANT les résolutions numéros 15-01-28-09, 17-03-22-09 et 18-02-28-10 de la MRC de Vaudreuil-Soulanges demandant au gouvernement du Québec que la péréquation pour les services de la Sûreté du Québec soit équitable à l'ensemble de la population ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Vaudreuil-Soulanges est victime du système fiscal inique actuel depuis plusieurs années avec d'autres MRC dont le gouvernement du Québec ne leur rembourse pas le montant compris entre 53 % et 80 % de la facture pour les municipalités qui ont une richesse foncière uniformisée élevée et qui se voient attribuer un taux de plus de 80 % de leur coût de service de la sûreté du Québec;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Danic Thauvette et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'APPUYER la MRC de Vaudreuil-Soulanges en ce qui concerne sa demande au gouvernement du Québec de réviser la tarification des services de la Sûreté du Québec afin de la rendre équitable à l'ensemble de la population et aux municipalités locales;

DE RÉITÉRER le soutien indéfectible de la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton à la MRC de Vaudreuil-Soulanges dans ce dossier.

19-02-13 **Embauche d'un chauffeur suppléant pour le déneigement.**

Il est proposé par le conseiller Denis Pouliot et résolu à l'unanimité des conseillers d'embaucher Monsieur Éric Gauthier comme chauffeur suppléant pour le déneigement, au taux horaire de 30.00\$

19-02-14 **Demande à la MRC de Vaudreuil-Soulanges d'une étude sur la rivière Delisle.**

CONSIDÉRANT la problématique avec les berges le long de la rivière Delisle;

CONSIDÉRANT QUE cette problématique continue de s'aggraver au fil des années;

CONSIDÉRANT QUE cela a causé un affaissement d'une parcelle du 7^e rang à Sainte-Justine-de-Newton;

CONSIDÉRANT QU'il y a des risques que la gravité de l'état des berges s'accroisse et cause davantage des affaissements de berges et de chemins;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mandater la MRC de Vaudreuil-Soulanges afin d'analyser la problématique des berges, proposer des pistes de solutions adéquates et des mesures de prévention pour le futur;

Il est proposé par le conseiller Denis Pouliot et résolu à l'unanimité des conseillers :

DE MANDATER la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour analyser la problématique des berges le long de la rivière Delisle, proposer des pistes de solutions adéquates et des mesures de prévention pour le futur;

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à signer tout document donnant plein effet à la présente et s'il y a lieu, remplir des demandes d'aide financière.

19-02-15 **Formation de la FQM sur la rémunération des élus.**

Il est proposé par la conseillère Patricia Domingos et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'adjoint au directeur général et secrétaire-trésorier, chargé du greffe, à s'inscrire et à participer à un webinaire de la FQM portant sur la rémunération des élus, pour un montant de 68.99 \$ taxes incluses.

19-02-16 **Acceptation de l'offre de services de Philippe Meunier pour la modification des règlements d'urbanisme.**

Il est proposé par le conseiller Shawn Campbell et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver l'offre de services du consultant Philippe Meunier pour la modification des règlements d'urbanisme, au coût de 1,649.90 \$ taxes incluses.

19-02-17 **Acceptation de l'offre de services de Philippe Meunier pour des services en urbanisme à un montant forfaitaire annuel.**

Il est proposé par le conseiller Shawn Campbell et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver la soumission du consultant Philippe Meunier pour des services en urbanisme, pour un montant de 919.80 \$ taxes incluses.

19-02-18 **Embauche d'une responsable pour le camp de jour.**

Il est proposé par le conseiller Danic Thauvette et résolu à l'unanimité des conseillers d'embaucher Madame Pascale Veronneau comme responsable du

camp de jour 2019 et d'autoriser le directeur général et secrétaire trésorier à signer un contrat de travail avec elle dès que matériellement possible.

Période des questions de l'assistance

Aucune question n'est posée de la part de l'assistance.

19-02-19 **Levée de la séance.**

À vingt et une heure dix (21h10), l'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par la conseillère Patricia Domingos et résolu à l'unanimité des conseillers que la présente séance soit levée.

Maire

Directeur général et
secrétaire-trésorier

Je, Denis Ranger, Maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Maire